

## Indiens et Métis

fréquentent l'école secondaire a diminué de 12 % entre 1972 et 1975 et que le nombre des abandons en cours d'année a triplé de 1974 à 1977, on ne peut que se poser des questions sur l'adaptation de l'école aux besoins des autochtones. Il semble en effet que les valeurs qui sont au cœur de l'enseignement contemporain, orienté vers la vie urbaine, soient trop différentes de celles sur lesquelles sont fondées la culture, les traditions et les désirs des enfants indiens pour les motiver. Si l'on ajoute à cela la discrimination dont les élèves autochtones sont souvent l'objet, on aboutit à un négativisme accru et à de faibles niveaux d'aspiration. Il en résulte que bon nombre d'enfants indiens ont été déracinés sans pour cela avoir été préparés à s'adapter à une société différente de la leur.

**Emploi et revenus.** Dans les deux domaines du revenu et de l'emploi, les données statistiques sont particulièrement inadéquates, du fait que de nombreux indicateurs utiles à l'analyse de la vie industrielle urbaine, comme le taux d'activité, le taux de chômage, le revenu des familles, sont mal adaptés au mode de vie d'une grande partie de la population indienne. Il y a cependant assez d'informations pour qu'on ait une idée de la situation économique des autochtones canadiens.

D'après l'enquête sur les personnes d'origine autochtone effectuée en 1976 par le Conseil national des autochtones et la Commission de l'emploi et de l'immigration, le taux d'activité chez les Métis et les Indiens non inscrits est presque aussi élevé, en particulier en ce qui concerne les hommes, que chez les non autochtones, mais le taux de chômage est quatre fois plus élevé que celui des non autochtones. L'enquête montre aussi que 48,5 % de la population autochtone en âge de travailler ont effectivement travaillé à un moment quelconque de l'année et que 15,5 % seulement ont eu un emploi toute l'année.

L'ampleur du chômage dans les collectivités autochtones résulte de la

conjonction d'un ensemble de facteurs : inadéquation des ressources et de la technologie, éloignement des marchés, manque de capitaux et de crédits, insuffisance de l'activité commerciale, niveau d'instruction qui ne donne accès qu'aux secteurs non spécialisés ou semi-spécialisés de l'économie.

Les données relatives aux revenus des Indiens sont encore moins utilisables que celles qui sont relatives à l'emploi. On doit se contenter d'études partielles, comme celle qui a été conduite par W.T. Stanbury pour l'université de Colombie-Britannique. Publiée en 1975, elle indique que 63 % (deux fois et demie la moyenne nationale) des familles indiennes vivant hors des réserves en Colombie-Britannique avaient en 1970 des revenus inférieurs au seuil de pauvreté déterminé en 1969 par le Sénat canadien. Les statistiques relatives à l'assistance sociale corroborent cette conclusion : en 1973-1974, 55 % des Indiens inscrits bénéficiaient d'une forme d'assis-

du revenu des autochtones en 1970, les salaires et traitements figurant pour 53 % et les transferts du gouvernement fédéral (assistance) pour 27 %.

**Logement.** Les statistiques montrent, comme on pouvait s'y attendre, que les conditions de logement sont moins bonnes dans les réserves indiennes que dans les localités habitées par des non autochtones où tous les logements possèdent, par exemple, l'eau courante. Cette situation s'explique par les moindres revenus de la population autochtone et sans doute aussi par des habitudes de vie différentes. Cependant, les statistiques font ressortir une amélioration du logement dans les réserves au cours des vingt dernières années, tant au point de vue de la taille des habitations que des éléments de confort dont elles disposent. C'est ainsi qu'en 1975, il n'y avait plus que 11,9 % des maisons, contre 34,1 % en 1963, ayant une ou deux pièces et 57,2 % ayant cinq pièces ou plus contre 24,7 % en 1963.



La réserve de Manouane, au Québec. Un village comme bien d'autres.

tance sociale et le chiffre était même plus élevé dans les provinces maritimes et dans les Prairies.

D'autres études ont mis en garde contre la surestimation du degré de pauvreté des autochtones, en particulier dans le Nord où les activités traditionnelles contribuent largement au niveau de vie. Dans un document du ministère des affaires indiennes et du nord publié en 1973, John Palmer calculait que les revenus provenant du secteur traditionnel (pêche, chasse, piégeage) constituaient près de 20 %

Toujours en 1975, l'électricité était présente dans 81,2 % des logements des réserves et l'eau courante dans 34,1 % contre 44,8 % et 13,8 % en 1963.

**Santé.** Suivant les données disponibles, il apparaît que l'état de santé des autochtones s'améliore au même rythme que celui de l'ensemble de la population canadienne. Par exemple, entre 1960 et 1975, la mortalité infantile chez les Indiens inscrits a diminué de 50 % (48 % pour le Canada entier).